

**COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET
PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**

**RAPPORT DE LA VINGT ET UNIEME SESSION
DE LA COMMISSION TENUE A TUNIS (TUNISIE)
DU 02 AU 05 DECEMBRE 1997**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Point 1 : Ouverture de la Session

A la base de la recommandation faite par le Comité Exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest à sa 25ème réunion tenue à Tripoli (Libye) en Juin 1997, au sujet de l'organisation de la 21ème session avant la fin de l'année 1997 et répondant à l'aimable invitation du Gouvernement tunisien, le Directeur-Général de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture a convoqué, en accord avec les Gouvernements des Etats membres et le Président de la Commission, la 21ème session à Tunis du 02 au 05 Décembre 1997.

Ont participé à cette session, les délégués des Etats-membres : Libye, Tunisie, Algérie, Maroc et Mauritanie ainsi que le Représentant du Directeur-Général de la FAO à la session.

La session a été ouverte par Monsieur Ameer Horchani, Secrétaire d'Etat chargé des Ressources Hydrauliques et de la Pêche auprès du Ministre de l'Agriculture, qui a souhaité la bienvenue et un agréable séjour en Tunisie aux délégués des Etats-membres, au Représentant de la FAO en Tunisie et au Représentant de la FAO à la session. Il a vivement remercié tous les participants à cette session.

Il a mis l'accent, dans son discours, sur les efforts considérables déployés par les pays maghrébins pour faire face, au cours des dernières invasions, au fléau acridien en l'empêchant de nuire à l'agriculture maghrébine qui demeure, néanmoins, toujours exposée à ses ravages. Il a, également, profondément remercié la FAO pour l'appui qu'elle n'a jamais cessé d'apporter et l'excellente coordination qu'elle réalise parfaitement entre les différents intervenants dans le domaine de la lutte antiacridienne sur les plans national, régional et international.

Monsieur le Secrétaire d'Etat a développé les dispositions prises par le Gouvernement tunisien pour l'organisation, le fonctionnement et l'amélioration en Tunisie de la lutte antiacridienne, qui a été établie sur des bases solides fondées sur une stratégie clairement définie dont l'exécution a été confiée à un Conseil Supérieur de la lutte antiacridienne aidé par une Cellule Technique située au niveau du Ministère de l'Agriculture et chargée du contrôle permanent du Criquet pèlerin en étroite collaboration avec les services centraux et régionaux de l'Etat. Il a, en outre, attiré l'attention sur le besoin urgent d'assurer la protection de l'homme et de son environnement en apportant rapidement une solution appropriée au problème chornique posé par les pesticides périmés. Il a souligné, à cette occasion, l'importance du programme "EMPRES" et a mis en exergue les avantages énormes qu'il peut offrir à la région une fois mis en oeuvre et a appelé les pays concernés à lui accorder tout l'intérêt et le soin qu'il mérite.

Monsieur le Secrétaire d'Etat a terminé son allocution en exprimant sa considération pour la Commission et a demandé l'application de toutes ses décisions et ses recommandations. Il a renouvelé, avant de clôturer la séance inaugurale, ses remerciements à la FAO et aux invités et a réitéré aux participants à la session, son souhait d'un agréable séjour en Tunisie et plein succès dans leurs travaux.

De son côté, Mr. Brahim Amouri, Directeur du Bureau Sous-Régional de la FAO pour l'Afrique du Nord et Représentant de la FAO en Tunisie, a présenté, dans son discours d'ouverture, prononcé au nom de Monsieur Jacques Diouf, Directeur-Général de la FAO, d'abord ses remerciements au Gouvernement tunisien pour la tenue de la session à Tunis et aux participants et invités pour leur présence à cette séance

inaugurale. Il a, ensuite, fait part de sa haute appréciation des efforts fournis par la Tunisie depuis le changement béni du 7 Novembre, à tous les niveaux national, régional et international, en vue d'aboutir à des solutions capables d'assurer le contrôle du fléau acridien dans les conditions requises d'économie et de sécurité pour l'homme et son environnement. Il a, également, félicité, les pays maghrébins pour la coopération fructueuse qui les lie étroitement au sein de la Commission et dans le cadre des accords bilatéraux et pour la collaboration exemplaire qu'ils ont établie avec les pays et les organisations concernés par le problème du Criquet pèlerin. Il réaffirme de nouveau la volonté de la FAO d'aider les pays soumis aux invasions acridiennes dans leurs efforts de lutte et sa détermination d'apporter la contribution nécessaire au contrôle du fléau acridien d'une façon efficace et permanente en utilisant au mieux les moyens mis à sa disposition par les donateurs et les siens propres prévus dans le cadre du programme de Coopération Technique et le programme "EMPRES" auquel le Directeur-Général accorde, personnellement, une attention particulière.

Mr. Amouri termine son allocution en réitérant ses remerciements à Monsieur le Secrétaire d'Etat et aux Autorités tunisiennes et en souhaitant à la Commission plus de progrès et de succès.

Monsieur Mohamed Abdallahi Ould Babah a présenté, en sa qualité de Président de la 20ème session de la Commission, ses plus vifs remerciements, d'une part au Gouvernement tunisien pour l'organisation à Tunis de la 21ème session et pour toutes les facilités accordées aux participants et d'autre part à Monsieur le Secrétaire d'Etat pour avoir bien voulu ouvrir cette session et pour le discours précieux prononcé. Il a, également, exprimé toute sa gratitude à la FAO pour l'appui indéfectible apporté, d'une façon continue, à la lutte antiacridienne et a souhaité à la Commission davantage de succès et de réussite.

Point 2 : Election du Président et du Vice-Président

Président : Mr. Abdelaziz Chebil (Tunisie)

Vice-Président : Mr. Mohamed Abdallahi Ould Babah (Mauritanie)

Participants à la Session

Ont participé à la Session et sont intervenus dans les débats résumés dans le présent rapport, les délégués des Etats membres, le Représentant de la FAO/Siège et le Secrétaire de la Commission.

Algérie

Mr. Tahar Nezzal,

Secrétaire Général de l'Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)

12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger

Tel : (213-2) 525863 - Fax : (213-2) 759294

Mr. Chara Bachir,

Chef du Département Lutte Antiacridienne,

Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)

12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger

Tel : (213-2) 525017/524263/503016 à 18 - Fax : (213-2) 758158

Libye

Mr. Mustapha Mohamed Aliesh,

Président du Comité National Permanent de la Lutte contre le Criquet pèlerin,

El Fernag Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli.

Tel : (218-21) 607755/607198 - Fax (218-21) 602351 et 3600745

Mr. Frej Mohamed Karra,

Membre du Comité National Permanent de la Lutte Contre le Criquet Pèlerin - Tripoli.

Mr. Hajras El-Masri,

Membre du Comité National Permanent de la Lutte Contre le Criquet Pèlerin - Tripoli.

Maroc

Mr. Saïd Ghaout,

Chef du Centre National de la Lutte Antiacridienne d'Aït -Melloul

B.P. 125 INEZGANE

Tel : (212-8) 241221 - 24 14 96 - 24 23 30

Fax : (212-8) 241529

Mauritanie

Mr. Mohamed Abdallahi Ould Babah,

Chef du Centre de la Lutte Antiacridienne, DRAP - MDRE

B.P. 180 Nouakchott - Mauritanie

Tel : (222-2) 59815/57879 - Fax : (222-2) 59815 et 54423

Tunisie

Mr. Abdelaziz Chebil,

Sous-Directeur de la Défense des Cultures par Intérim - Direction de la Production Agricole Ministère de l'Agriculture.

30, Rue Alain Savary 1082 Tunis

Tel : (216-1) 788979

Fax : (216-1) 797047

Mr. Hadedh Hamdi,

Ingénieur Principal, Chef de la Section Acridologie,

Sous-Direction de la Défense des Cultures - DGPA -

Ministère de l'Agriculture

30, Rue Alain Savary 1082 Tunis

Tel : (216-1) 788979

Fax : (216-1) 797047

Mr. Mohamed Salah El Hani,

Président-Directeur-Général par Intérim de la SONAPROV,

20, Rue Taïeb M'hiri

2014 Megrine-Riadh

Tel : (216-1) 434266

Fax : (216-1) 434233

Mr. Mohamed Maamoun Hammi,

Ingénieur Chargé de la Logistique à la Section Acridologie,

Sous-Direction de la Défense des Cultures - DGPA -

Ministère de l'Agriculture

30, Rue Alain Savary - Tunis -

Mr. Mohamed El Hajjaj

Chef du Service des prévisions météorologiques
Institut National de la Météorologie Tunis-Carthage
2035 B.P 156 - Tunis.
Tel : (216-1) 773400
Fax : (216-1) 772609

FAO

Mr. Abderrahmen Hafraoui,

Fonctionnaire Principal,
Chef du Groupe Acridiens, Autres Ravageurs Migrateurs et Opérations d'Urgence,
FAO-Rome
Via delle Terme Di Caracalla 00100 - Italie
Tel : (39-6) 57054021
Fax : (39-6) 57055271

Mr. Nézil Mahjoub,

Fonctionnaire Régional chargé de la Lutte Antiacridienne, Secrétaire de la Commission
B.P. 300 SNEA,
3, Rue Abdelmalek Ibn Marouane,
B.P. 300 Tunis - Tunisie.
Tel : (216-1) 800468
Fax : (216-1) 800895

Point 3 : Ordre du Jour

Après discussion, l'ordre du jour suivant a été adopté :

- 1 - Ouverture de la Session,
- 2 - Election du Président et du Vice-Président,
- 3 - Adoption de l'ordre du jour,
- 4 - Election du Comité de rédaction,
- 5 - Examen et adoption du rapport de la 25ème réunion du Comité Exécutif tenue à Tripoli (Libye) du 15 au 19 Juin 1997,
- 6 - Conclusions de la consultation FAO sur l'extension des activités du Programme "EMPRES" à la Région Occidentale de l'aire d'invasion du Criquet pèlerin,
- 7 - Situation de la Commission FAO de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest,
- 8 - Hommage au Secrétaire de la Commission,
- 9 - Dates et lieux des prochaines sessions de la Commission et de son Comité Exécutif,
- 10 - Adoption du rapport,

Point 4 : Comité de rédaction

Le Comité de rédaction a été constitué d'un Représentant de chaque Etat membre, du Secrétaire de la Commission et du Représentant de la FAO /Siège.

Point 5 : Discussion et adoption du rapport de la 25ème Session du Comité Exécutif tenue à Tripoli (Libye) du 15 au 19 Juin 1997.

Après discussion du contenu du rapport de la 25ème Session du Comité Exécutif de la Commission tenue à Tripoli (Libye) du 15 au 19 Juin 1997 et réexamen des recommandations de cette Session, la Commission a adopté le rapport et a confirmé de nouveau l'importance des recommandations suivantes :

- 1 - L'intégration des projets préparés par la Commission notamment ceux relatifs à la lutte préventive, la météorologie, la formation, la recherche et la protection de l'environnement, dans le programme "EMPRES" destiné à la région occidentale de l'aire d'invasion du Criquet pèlerin.
- 2 - La Coordination du Programme "EMPRES" destiné à la région occidentale par le Fonctionnaire Régional anti-acridien de la FAO, Secrétaire de la Commission. La Commission recommande, également, d'intégrer le rapport de la 25ème Session du Comité Exécutif en annexe du présent rapport et de poursuivre les travaux des Sessions futures en utilisant les 2 langues Arabe et Français.

Point 6 : Résultats de la Consultation relative à l'extension du Programme "EMPRES" à la région occidentale de l'aire d'invasion du Criquet pèlerin.

La Conférence de la FAO tenue en Octobre 1995 a adopté le programme "EMPRES", système de prévention des situations d'urgence contre les maladies et les ravageurs transfrontaliers des animaux et des plantes " dont le Criquet pèlerin."

Les objectifs visés par ce programme sont :

- L'assistance des pays concernés par le Criquet pèlerin dans leurs efforts de prévention et de lutte.
- Le renforcement de la coopération régionale et inter-régionale.

Ce programme est devenu opérationnel en région centrale en 1996.

Le programme "EMPRES" établi pour la région occidentale est basé sur le concept de la lutte préventive adopté par la Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC) et reconnu comme unique stratégie de lutte par les pays de la région occidentale.

Tout en se basant sur le résumé du document de programme "EMPRES" présenté par la FAO à la réunion et en considérant les données techniques relatives au Criquet Pèlerin en région occidentale et la position géographique de la Mauritanie, la Commission considère que ce programme doit démarrer de la Mauritanie.

Compte tenu de l'importance du sujet de la consultation effectuée dans la région occidentale, la Commission demande plus de temps pour permettre aux pays d'examiner profondément le document et de présenter les observations et les amendements nécessaires au Secrétariat de la Commission et à la FAO et ce, avant la tenue de la réunion prévue à Nouakchott afin de prendre une position commune confortant la lutte préventive dans la région. Préalablement à ces dispositions, il a été recommandé la traduction de ce document en Arabe et son envoi aux Etats membres.

Point 7 : Situation de la Commission.

Après examen de la situation de la Commission et du rôle qu'elle a joué sur les plans technique, organisationnel et structurel d'une part et les liens de coopération et de coordination qu'elle a tissés entre les pays membres et avec les organisations régionales et internationales concernées par le problème acridien d'autre part, les pays membres demandent à la FAO de poursuivre son appui à la Commission tout en maintenant le poste de son Secrétaire. A cet effet, la Commission a noté avec satisfaction les mesures prises par la FAO à cet effet.

Compte tenu du temps que nécessitent les démarches administratives pour désigner le successeur de l'actuel Secrétaire, des importantes activités en cours de réalisation et pour éviter une discontinuité dans les activités de la Commission qui pourrait la perturber, la Commission demande, au Directeur-Général de la FAO de maintenir l'actuel Secrétaire ainsi que son personnel pour une période d'au moins six mois.

La Commission demande également à la FAO de lancer un nouvel avis de vacance de poste du Secrétaire de la Commission en précisant que le lieu d'affectation est en Algérie.

Considérant la recommandation prise par la conférence de la FAO lors de sa 29ème Session, les nouvelles données apparues dans la région et la complémentarité existante entre certains pays du Sahel et d'Afrique du Nord-Ouest, la Commission recommande de changer la dénomination actuelle de la Commission en "COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN REGION OCCIDENTALE". Pour ce faire, elle demande au Directeur-Général de la FAO de faire prendre les mesures nécessaires à cet effet.

Point 8 : Hommage au Secrétaire de la Commission.

Compte tenu des efforts louables fournis par l'actuel Secrétaire de la Commission durant les 25 années d'exercice et en reconnaissance à ses loyaux services, la Commission décide d'inviter Monsieur Nézil Mahjoub à sa prochaine session (1999) en prenant en charge les dépenses y afférentes sur son budget et de lui octroyer une médaille de considération que la Commission lui présentera lors de la session mentionnée.

Point 9 : Date et lieu de la prochaine session.

La Commission a accueilli avec satisfaction l'invitation du délégué du Royaume du Maroc de tenir la 22ème session au Maroc au mois de Juin 1999.

Elle accueille également avec satisfaction l'accord de la République Islamique de la Mauritanie pour la tenue de la prochaine réunion du Comité Exécutif de la Commission à Nouakchott en Juin 1998.

Point 10 : Adoption du rapport.

Après examen et discussion du rapport, la Commission l'a adopté à l'unanimité.

Remerciements.

Les participants à la session ont exprimé leurs vifs remerciements au Gouvernement tunisien pour l'accueil chaleureux, la généreuse hospitalité et la parfaite organisation.

Ils ont également exprimé leurs remerciements au Président de la session pour la maîtrise des débats qui a permis d'aboutir à d'excellents résultats.

Ils ont aussi exprimé leurs remerciements et leur gratitude à la FAO pour les services rendus et pour la qualité des documents qu'elle a fournis à la Commission ce qui a contribué à faciliter la tenue de cette réunion en un temps record et avec succès.

Ils ont également exprimé leur profonde satisfaction aux efforts louables fournis par la FAO dans le domaine de la lutte contre le Criquet pèlerin et ont remercié vivement le Représentant de la FAO / Siège pour sa précieuse contribution.

Ils ont de même félicité le Secrétaire de la Commission pour les efforts fournis pour la préparation des documents de travail de la session.